

Décret

Générale

modern

## Décret n° 2001-0249/PR/MESN portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la C.N.R.

n° 2001-0249/PR/MESN

Ministère  
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Date de publication  
31 décembre 2001

Numéro JO  
n° 24 du 31/12/2001

Date du numéro  
31 décembre 2001

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La constitution du 15 septembre 1992

**VU**La loi n°03/AN/92/2ème L du 28 octobre 1992 portant restructuration financière de la Caisse Nationale de Retraites

**VU**La loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Établissements Publics

**VU**Le décret n°2001-0211/PR/PM du 04/11/2001 relatif aux Établissements Publics à caractère administratif

**VU**Le décret n°2001-0053/PREdu 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mercredi 19 Décembre 2001.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites est composé de neuf membres conformément aux nouvelles dispositions juridiques réglementant la gestion des établissements publics.

#### Article 2

Les membres du Conseil sont désignés comme suit

- Un Représentant de la Présidence
- Un Représentant de la Primature
- Un Représentant du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale
- Un Représentant du Ministère des Finances et de l'Économie Nationale

- Deux Représentants des fonctionnaires
- Trois Représentants des retraités (un Représentant par régime).

#### Article 3

Les parties concernées sont tenues de communiquer le nom de leur Représentant dès la mise en application du présent décret.

---

#### Article 4

Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

---

#### Article 5

Le présent décret qui prend effet à compter de sa signature sera publié, dans le Journal Officiel.

---

---

*Le Président de la République  
Chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**